

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2016

Compte-rendu de la séance

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	15
- absents	0
- votants	15

L'an deux mil seize, le jeudi 19 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 10 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

Date de la convocation

10 mai 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. DUPRESSOIR, Maire
M.PICARD, Mmes SERANO, CHEVALIER, M. PEYSSY, Adjoint.
MMs. REBISCHUNG, BENET, LUCAS, Mmes BECQUART, VIGER, TRIBOUILLARD, LAGNEL,
MMs DENIS, DECORDE, ROUSSEL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil et demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : Résultat appel d'offres travaux de la mairie, redevance gaz et travaux impasses de la glacière et des sapins.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Projet de micro-crèche
- 2) Année scolaire 2016/2017 : Passage du samedi au mercredi
- 3) Travaux d'éclairage public à Houlmesnil
- 4) Terrains communaux à Gruchy
- 5) Décisions modificatives
- 6) Délégation de signature
- 7) Recrutement au service technique
- 8) Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de la mairie
- 9) Redevance d'occupation du domaine public gaz
- 10) Travaux impasses de la glacière et des sapins
- 11) Urbanisme
- 12) Affaires courantes

Point n° 1 de l'ordre du jour : Projet de micro crèche

Le Maire fait part au Conseil d'un projet de micro-crèche sur la commune et invite Mme BOULMAIZ à le présenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité (14 pour et 1 abstention) autorise le maire à poursuivre les études pour ce projet de micro-crèche, et à solliciter les subventions auprès du conseil Général et de la CAF.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Année scolaire 2016/2017 : Passage du samedi au mercredi

Le Maire informe le Conseil qu'une directive de l'Académie oblige les communes dont la demi-journée d'école est le samedi de passer au mercredi au plus tard à la rentrée de septembre 2017.

Suite à une information de l'Académie sur le fait que le Collège de Darnétal passerait de la demi-journée travaillée du samedi au mercredi en septembre 2016, le Maire propose au Conseil de s'harmoniser avec le Collège dès la prochaine rentrée.

Le Maire précise qu'une garderie payante le matin (de 7h30 à 8h45) sera mise en place et qu'une proposition de garderie de 12h à 13h pour 1.20 € a été faite aux parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité (13 pour, 1 abstention et 1 contre) acte pour le passage du samedi au mercredi dès la prochaine rentrée scolaire.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Travaux d'éclairage public à Houlmesnil

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2012-0-76100-1204** et désigné « Houlmesnil 1^{ère} partie (version 1.3) » dont le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 262 536,72 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 77 034,33 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** cette dépense d'investissement au Budget Primitif 2016
- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Point n° 4 de l'ordre du jour : Terrains communaux à Gruchy

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à négocier le prix pour les deux terrains communaux restants sur la rue des Pommiers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour que le lot n°1 et le lot n°2 soient vendus dans une fourchette de prix comprise entre 55 000 € et 70 000 € net vendeur, et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents se rapportant à ces ventes.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Décisions modificatives

1- Création d'une aire de jeux à la salle polyvalente

Dépenses d'investissement

Opération 118 Salle communale Article 2188

11 000 €

Opération 86 Mairie Article 2313

- 11 000 €

2- Création d'une aire de jeux à l'école

Dépenses d'investissement

Opération 115 Ecoles Article 2158

1 000 €

Opération 86 Mairie Article 2313

- 1 000 €

3- Achat d'une benne multiservices

Dépenses d'investissement

Opération 300 Matériel services techniques Article 2158	3 200 €
Opération 86 Mairie Article 2313	- 3 200 €

Point n° 6 de l'ordre du jour : Délégation de signature

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite donner délégation de signature au Secrétaire de mairie, Monsieur François-Xavier FABOUX pour les actes d'Etat Civil ainsi que pour les légalisations de signatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à donner délégation au Secrétaire de mairie pour les actes d'Etat Civil et les légalisations de signature.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Recrutement au service technique

Le Maire informe le Conseil que suite au départ à la retraite de M. PAUL Philippe, il a procédé au recrutement de M. PAUL Edouard. Ce dernier est recruté par voie de mutation à compter du 1^{er} juin 2016 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 19.5/35^{ème} sur le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe au 5^{ème} échelon.

M. PAUL Edouard percevra un traitement basé sur l'indice brut 347 majoré 325, auquel s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. Il bénéficiera d'une bonification indiciaire de 10 points.

Le Conseil prend note de cette embauche.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de la mairie

Le Maire fait part au conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2016 suite au marché public qui a été passé pour les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la Mairie.

Mme CHEVALIER, rapporteur de la commission appel d'offres, donne au conseil le résultat de cet appel d'offres et présente les entreprises retenues pour chaque lot :

- Lot N°1 – Gros œuvre : Entreprise GODARD et MORUE	37 380.40 € HT
- Lot N°2 – Couverture : Entreprise LAMPERIER	4 024.45 € HT
- Lot N°3 – Menuiserie : Entreprise MOUQUET	41 315.40 € HT
- Lot N°4 – Electricité : Entreprise ROPIQUET	13 474.64 € HT
- Lot N°5 – Plomberie : Entreprise REMY	3 636.54 € HT
- Lot N°6 – Peinture : Entreprise SRP	5 017.25 € HT

Le Conseil prend connaissance du résultat de cet appel d'offres et n'émet aucune remarque.

Point n° 9 de l'ordre du jour : Redevance d'occupation du domaine public gaz 2016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de *transport* et de *distribution* de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.
 - M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages *transport* et de *distribution* de gaz et par les canalisations particulières.
- Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de *distribution* et de *transport* du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le montant de la redevance transport pour la commune de Blainville-Crevon s'élève à 117 € pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de *transport* et de *distribution* du gaz.

Point n° 10 de l'ordre du jour : Travaux impasses de la glacière et des sapins

Le Maire informe le Conseil que des travaux de remise en état de la chaussée sont nécessaires sur les impasses de la glacière et des sapins.

M. LEROY de la CCME a été sollicité afin d'effectuer une consultation d'entreprises pour ces travaux de reprofilage de chaussée en graves naturelles.

L'entreprise Mallet a été retenue et le montant des travaux s'élèvent à 5 794.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à effectuer ces travaux de voirie.

Point n° 11 de l'ordre du jour : Urbanisme

- CUB BOULANGER : 678 route de la Vieux-rue : détachement d'une parcelle de terrain à bâtir.
- DP COSTES : 753 route de la Vieux-Rue : Habillage d'un œil de bœuf et création d'une baie vitrée et toit en bac acier.
- PC DIEU/HOUEt : route de la Vieux-Rue : Construction d'une maison individuelle.
- PC FAULT : route de la vieux-rue : Construction d'une maison individuelle

Pour ces deux permis de construire, la commission urbanisme demande le maintien des haies existantes ainsi que la plantation de haies d'essences locales.

- CUB SANSON : Route de Cauvicourt : Détachement de 3 parcelles de terrain à bâtir ;
- CUB LENORMAND : 1006 Route de Capendu : Détachement d'une parcelle de terrain à bâtir.

La commission urbanisme ne s'étant pas positionnée sur ce projet, demande au Conseil de prendre la décision.

Le projet est validé au vote du Conseil (2 pour, 12 abstentions et 1 contre).

Point n° 12 de l'ordre du jour : Affaires courantes

- ✓ Mme SERANO demande si le Ludisports passerait du jeudi au mercredi à la prochaine rentrée scolaire. M. DUPRESSOIR précise qu'aucune information en ce sens n'a été transmise à la Mairie.
- ✓ Mme SERANO propose qu'une inauguration du nouveau terrain de tennis ait lieu et informe le Conseil qu'un système de réservation en ligne a été mis en place sur le site internet de la commune.
- ✓ M. BENET fait part au Conseil que le samedi 21 mai de 20h à 1h au Château, se tiendra la fête « Pierres en lumières » avec au programme : visite nocturne des ruines du château, concert de jazz et exposition d'objets.
- ✓ M. DECORDE demande à ce que le panneau « Emma Bovary » soit implanté Place de la mairie afin qu'il soit très visible.
- ✓ M. DECORDE fait part au Conseil que le projet de la SIRENE peut rentrer dans le dispositif des fonds LEADER.

Pas d'auditeur ayant assisté à la réunion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 00.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu en juillet 2016.